



COMMUNE DE VELAINE EN HAYE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20141016-67-2014-DE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014
Publication : 05/11/2014

Pour l'"autorité Compétente"
Mairie de Velaine en Haye

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 16 OCTOBRE 2014



Date de convocation

10 octobre 2014

Date d'affichage

17 octobre 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le seize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,
Étaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mmes EHRHART Sylvie, FROMEYER Carine MM SABOT Gérald, OUVRY Pierre, FERRY Joël, HUDZIAK Hervé, Mme BLAISON Emélie, M. Thomas EULRIET, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis
Absentes excusées : Mmes LALLEMENT Anne - Christine (Procuration à Hervé HUDZIAK) ; VILLA Martine (Procuration à Sylvie EHRHART)

Délibération
N° 67-2014

OBJET : TRAVAUX ZAC HERBUE CHALIN : VALIDATION DES RESERVES ET CHOIX DE L'ENTREPRISE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) approuvé par délibération en date du 27 juin 2007,

Vu la délibération en date du 23 février 2004 approuvant la mise à l'étude du projet de création de ZAC aux lieudits « Paquis et Herbue Chalin », fixant les modalités de concertation préalable selon l'article L 300-2 du code de l'urbanisme et chargeant l'ADUAN de réaliser les études nécessaires à l'urbanisation des secteurs précités,

Vu la délibération en date du 30 novembre 2005 définissant le périmètre de la ZAC Herbue Chalin,

Vu la délibération en date du 6 février 2006 approuvant le dossier de création de la ZAC et tirant le bilan de la concertation,

Vu la délibération en date du 31 mars 2006 acceptant la Société SAFLOR comme aménageur de ladite ZAC,

Vu la délibération en date du 27 juin 2007 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Herbue Chalin,

Vu la délibération en date du 21 janvier 2008 approuvant la déclaration d'intention d'aliéner des parcelles du périmètre de la Zac Herbue Chalin,

Vu la signature du protocole en date du 28 mai 2010 entre la commune, le syndicat des eaux et la société SAFLOR,

Considérant que la société SAFLOR souhaite rétrocéder à la commune les voiries, les réseaux secs et humides et les espaces verts de la ZAC Herbue Chalin,

Considérant que la commune a réceptionné l'assainissement en date du 25 juin 2010,

Considérant que la commune a réceptionné l'éclairage public en date du 26 novembre 2012,

Considérant que la commune a réceptionné la voirie en date du 20 septembre 2013 avec réserve,

Dans le cadre des négociations avec la société SAFLOR, des réserves ont été émises concernant les différents points suivants :

- Mise à niveau d'un regard équipé d'un tampon percé au niveau des parcelles 59, 65 et 66 pour éliminer la flaqué d'eau apparaissant après la pluie. Il est nécessaire de joindre l'ancien et le nouvel enrobé.
- Suppression des zones fissurées sur les trottoirs près des parcelles 5, 6, 7 (angle), 41 (angle), 48 (angle), 55, 56 (herbe)
- Remplacement des cheminements en sable traité par un sable enrobé dans le parc contigu à la parcelle 106.
- Espaces verts : Remplacer les arbres morts ; SAFLOR s'engage à fournir 5m³de mulch.
- Remplacer l'enrobé à l'entrée amont du lotissement entre la route départemental et un tampon métallique.
- Le chemin d'exploitation n°7 présente une zone qui a été creusé par le trafic lourd et qui conserve les eaux pluviales. Cette zone est à traiter afin que l'eau ne stagne plus.

La commune de Velaine en Haye souhaite saisir l'opportunité de ses réserves pour effectuer des travaux additionnels.

Les travaux additionnels ont été estimés par la société SEFIBA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à réaliser les travaux dans la ZAC Herbue Chalin et à signer tout document relatif à l'exécution des travaux.

L'entreprise COLAS est retenue pour la somme de 31 227,62 € TTC.

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
16 OCTOBRE 2014**

Date de convocation

10 octobre 2014

Date d'affichage

17 octobre 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le seize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,
Étaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mmes EHRHART Sylvie, FROMEYER Carine MM SABOT Gérald, OUVRY Pierre, FERRY Joël, HUDZIAK Hervé, Mme BLAISON Emélie, M. Thomas EULRIET, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis
Absentes excusées : Mmes LALLEMENT Anne - Christine (Procuration à Hervé HUDZIAK) ; VILLA Martine (Procuration à Sylvie EHRHART)

**Délibération
N° 66-2014**

**OBJET : ACHAT PANNEAUX LUMINEUX
D'INFORMATIONS**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire l'acquisition de trois panneaux lumineux d'informations afin de pouvoir assurer une meilleure communication municipale sur la commune.

Plusieurs devis ont été demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'achat de 3 panneaux d'informations lumineux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'achat des panneaux d'informations.

L'entreprise Elan Cité Technologies est retenue pour un montant de **14 989.32 euros TTC**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20141018-66-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014
Publication : 05/11/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
16 OCTOBRE 2014**

Date de convocation

10 octobre 2014

Date d'affichage

17 octobre 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le seize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,
Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mmes EHRHART Sylvie, FROMEYER Carine MM SABOT Gérard, OUVRY Pierre, FERRY Joël, HUDZIAK Hervé, Mme BLAISON Emélie, M. Thomas EULRIET, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis
Absentes excusées : Mmes LALLEMENT Anne - Christine (Procuration à Hervé HUDZIAK) ; VILLA Martine (Procuration à Sylvie EHRHART)

Délibération
N° 65-2014

**OBJET : CONVENTION AVEC UN AGRICULTEUR
POUR LE CHARGEMENT DE SACS DE SEL**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de signer une convention avec un agriculteur.

Suite à la proposition du GAEC « des renoncules » pour le transfert des sacs de sel entre le site du goniométrie et les ateliers municipaux ainsi que le chargement des sacs sur la remorque des ateliers, cette candidature est proposée aux membres du conseil municipal.

L'agriculteur sera rémunéré selon la grille de calcul BCMA 60.70 € HT de l'heure de jour (6h à 22h) et 66.10 € HT de l'heure de nuit (22h à 6h).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention, annexée à la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20141018-65-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014
Publication : 05/11/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
16 OCTOBRE 2014**

Date de convocation

10 octobre 2014

Date d'affichage

17 octobre 2014

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Secrétaire de Séance :
Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le seize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Étaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mmes EHRHART Sylvie, FROMEYER Carine MM SABOT Gérald, OUVRY Pierre, FERRY Joël, HUDZIAK Hervé, Mme BLAISON Emélie, M. Thomas EULRIET, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

Absentes excusées : Mmes LALLEMENT Anne - Christine (Procuration à Hervé HUDZIAK) ; VILLA Martine (Procuration à Sylvie EHRHART)

Délibération
N° 64-2014

**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU
GYMNASE DE L'INSTITUTION SAINT CAMILLE**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des nouvelles activités périscolaires des vendredis après-midi, la commune de Velaine en Haye a sollicité l'institution Saint Camille pour la mise à disposition de leur gymnase.

En contrepartie du gymnase, la municipalité s'engage à effectuer quelques travaux pour l'institution Saint Camille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention, annexée à la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20141018-64-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014
Publication : 05/11/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
16 OCTOBRE 2014



Date de convocation

10 octobre 2014

Date d'affichage

17 octobre 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le seize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Étaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mmes EHRHART Sylvie, FROMEYER Carine MM SABOT Gérard, OUVRY Pierre, FERRY Joël, HUDZIAK Hervé, Mme BLAISON Emélie, M. Thomas EULRIET, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

Absentes excusées : Mmes LALLEMENT Anne - Christine (Procuration à Hervé HUDZIAK) ; VILLA Martine (Procuration à Sylvie EHRHART)

Délibération
N° 63-2014

OBJET : Forêt Programme de coupes 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'O.N.F. établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un " état d'assiette des coupes " qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage. Cet état est élaboré en application de l'aménagement forestier qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes de régénération. Il doit être soumis pour approbation, à chaque Conseil Municipal concerné.

Monsieur le Maire précise que cette approbation n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites

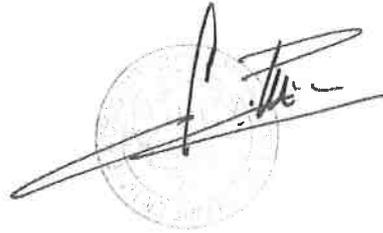
APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
APRES avoir pris connaissance de la proposition de coupes à marteler pour 2015,
APRES en avoir discuté,
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'APPROUVER la proposition d'état d'assiette

Parcelles	Nature technique	Estimation du volume	Cession de bois de chauffage
1A	Ouverture de cloisonnements	70 m3	X
11A	Ouverture de cloisonnements	100 m3	X

2A	Amélioration	60 m3	X
----	--------------	-------	---

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
16 OCTOBRE 2014

Date de convocation

10 octobre 2014

Date d'affichage

17 octobre 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le seize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Étaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mmes EHRHART Sylvie, FROMEYER Carine MM SABOT Gérald, OUVRY Pierre, FERRY Joël, HUDZIAK Hervé, Mme BLAISON Emélie, M. Thomas EULRIET, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

Absentes excusées : Mmes LALLEMENT Anne - Christine (Procuration à Hervé HUDZIAK) ; VILLA Martine (Procuration à Sylvie EHRHART)

Délibération
N° 62-2014

OBJET : VENTE DU TRACTOPELLE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le garage Gaudron SARL de Dieulouard a fait une proposition de reprise pour le tractopelle, enregistré sous le numéro d'inventaire N°57, pour un montant de 3 000 €.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes concernant la cession du tractopelle.
- Dit que les crédits seront encaissés sur le budget général à l'article 775 « produits de cessions ». Le montant de la vente a été fixé à 3 000 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20141018-62-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

Publication : 05/11/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
16 OCTOBRE 2014**

Date de convocation

10 octobre 2014

Date d'affichage

17 octobre 2014

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Secrétaire de Séance :
Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le seize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,
Étaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mmes EHRHART Sylvie, FROMEYER Carine MM SABOT Gérald, OUVRY Pierre, FERRY Joël, HUDZIAK Hervé, Mme BLAISON Emélie, M. Thomas EULRIET, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis
Absentes excusées : Mmes LALLEMENT Anne - Christine (Procuration à Hervé HUDZIAK) ; VILLA Martine (Procuration à Sylvie EHRHART)

**Délibération
N° 61-2014**

OBJET : VENTE DU VEHICULE CADDY

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le garage Citroën à TOUL a fait une proposition de reprise pour le véhicule caddy immatriculé 8900 YH 54, enregistré sous le numéro d'inventaire N°92, pour un montant de 1 160 €.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes concernant la cession du véhicule caddy.
- Dit que les crédits seront encaissés sur le budget général à l'article 775 « produits de cessions ». Le montant de la vente a été fixé à 1 160 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20141018-61-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014
Publication : 05/11/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
16 OCTOBRE 2014**

Date de convocation

10 octobre 2014

Date d'affichage

17 octobre 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le seize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,
Étaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mmes EHRHART Sylvie, FROMEYER Carine MM SABOT Gérard, OUVRY Pierre, FERRY Joël, HUDZIAK Hervé, Mme BLAISON Emélie, M. Thomas EULRIET, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis
Absentes excusées : Mmes LALLEMENT Anne - Christine (Procuration à Hervé HUDZIAK) ; VILLA Martine (Procuration à Sylvie EHRHART)

**Délibération
N° 60-2014**

**OBJET : TARIFS DE L'EMPLACEMENT
BOURSE AUX JOUETS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer, dans le cadre de Velaine Animation, les tarifs des emplacements alloués pour la bourse aux jouets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif de la façon suivante :

Table de 1m20/0m 80 : 4 euros

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20141018-60-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

Publication : 05/11/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014
Publication : 05/11/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
16 OCTOBRE 2014

Date de convocation

10 octobre 2014

Date d'affichage

17 octobre 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le seize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,
Étaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mmes EHRHART Sylvie, FROMEYER Carine MM SABOT Gérald, OUVRY Pierre, FERRY Joël, HUDZIAK Hervé, Mme BLAISON Emélie, M. Thomas EULRIET, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis
Absentes excusées : Mmes LALLEMENT Anne - Christine (Procuration à Hervé HUDZIAK) ; VILLA Martine (Procuration à Sylvie EHRHART)

Délibération
N° 59-2014

OBJET : REGIE :
TARIFS DES BOISSONS ET DES SANDWICHS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer, dans le cadre de la régie pour l'encaissement des manifestations communales, les tarifs des boissons par délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs de la façon suivante :

Coca, jus de fruit, boissons aromatisées : 2.00 €

Bière Pression ou Canette : 2.50 €

Eau ¼ L : 1.00 €

Café, thé, chocolat : 0.50 €

Sandwich : 2.50 €

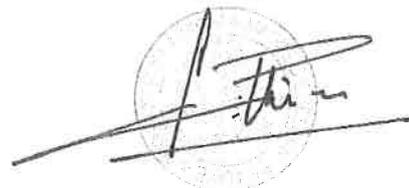
Pâté : 2.50 €

Tartelette, ou part de tarte : 2.00 €

Brioche (2 tranches) : 0.50 €

Chips petit paquet : 0.50 €

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
16 OCTOBRE 2014**

Date de convocation

10 octobre 2014

Date d'affichage

17 octobre 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le seize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mmes EHRHART Sylvie, FROMEYER Carine MM SABOT Gérard, OUVRY Pierre, FERRY Joël, HUDZIAK Hervé, Mme BLAISON Emélie, M. Thomas EULRIET, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

Absentes excusées : Mmes LALLEMENT Anne - Christine (Procuration à Hervé HUDZIAK) ; VILLA Martine (Procuration à Sylvie EHRHART)

**Délibération
N° 58-2014**

OBJET : REGIE : AVENANT FONDS DE CAISSE

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération en date du 3 juillet 2014 portant création à la régie communale,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 15 octobre 2014,

Un fonds de caisse d'un montant de 300 euros est mis à disposition du régisseur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Après avis du **commissaire de conseil municipal**, à l'unanimité accepte l'avenant concernant le fonds de caisse pour la régie.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

Publication : 31/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014
Publication : 05/11/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
16 OCTOBRE 2014

Date de convocation

10 octobre 2014

Date d'affichage

17 octobre 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le seize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,
Étaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mmes EHRHART Sylvie, FROMEYER Carine MM SABOT Gérald, OUVRY Pierre, FERRY Joël, HUDZIAK Hervé, Mme BLAISON Emélie, M. Thomas EULRIET, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis
Absentes excusées : Mmes LALLEMENT Anne - Christine (Procuration à Hervé HUDZIAK) ; VILLA Martine (Procuration à Sylvie EHRHART)

Délibération
N° 57-2014

OBJET : CHANGEMENT DES LOGICIELS DE
GESTION COMMUNALE

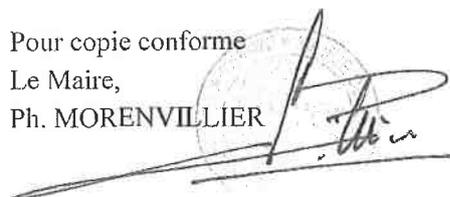
Le maire indique que l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle a créé en son sein, dès 1990, une structure d'aide à l'informatisation des communes qui a pour but de faciliter la tâche des collectivités locales en choisissant des logiciels de gestion communale très performants et simples d'utilisation, les logiciels Cosoluce, et en s'occupant de toute la démarche : installation, récupération des données de l'ancien système informatique, formation (avec le double agrément de la région et du ministère de l'intérieur pour la formation des élus), assistance et dépannage.

Dans un esprit de mutualisation des coûts pour la collectivité, plus le nombre de communes adhérentes est élevé, plus les coûts sont faibles. Près de 300 sites ont déjà adhéré permettant d'offrir un service de qualité et de proximité.

Le maire présente au conseil municipal la nouvelle convention informatique avec l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle, pour les logiciels Cosoluce.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le contrat d'affiliation pour les logiciels Cosoluce pour un montant annuel de 3 610 € TTC et autorise le maire à signer la convention informatique pour une durée de trois ans, avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

Publication : 05/11/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
16 OCTOBRE 2014



Date de convocation

10 octobre 2014

Date d'affichage

17 octobre 2014

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Secrétaire de Séance :
Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le seize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,
Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mmes EHRHART Sylvie, FROMEYER Carine MM SABOT Gérald, OUVRY Pierre, FERRY Joël, HUDZIAK Hervé, Mme BLAISON Emélie, M. Thomas EULRIET, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis
Absentes excusées : Mmes LALLEMENT Anne - Christine (Procuration à Hervé HUDZIAK) ; VILLA Martine (Procuration à Sylvie EHRHART)

Délibération
N° 56-2014

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES
EFFECTIFS : CREATION DE POSTES FILIERE
ADMINISTRATIVE**

Suite au départ de l'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent affecté au secrétariat de mairie :

Il propose de procéder à la création d'un poste de rédacteur catégorie B à temps complet pour une durée de travail de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} novembre 2014

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer à compter du 1^{er} novembre 2014, un poste de rédacteur à temps complet.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un agent de mission pour accomplir les différents projets envisagés sur la commune.

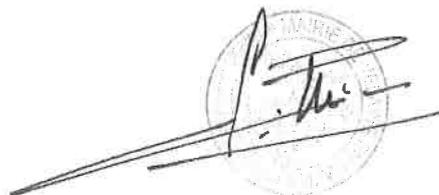
Il propose de procéder à la création d'un poste d'attaché catégorie A à temps complet pour une durée de travail de 35 heures par semaine à compter du 1^{er} novembre 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 11 pour et 4 abstentions, décide de créer à compter du 1^{er} novembre 2014, un poste d'attaché à temps complet ;

Le conseil municipal :

- Charge le Maire de procéder au recrutement correspondant ;
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE" at the top and "VILLE" at the bottom, with some illegible text in the center. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014
Publication : 05/11/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
16 OCTOBRE 2014



Date de convocation

10 octobre 2014

Date d'affichage

17 octobre 2014

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Secrétaire de Séance :
Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le seize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,
Étaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mmes EHRHART Sylvie, FROMEYER Carine MM SABOT Gérald, OUVRY Pierre, FERRY Joël, HUDZIAK Hervé, Mme BLAISON Emélie, M. Thomas EULRIET, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis
Absentes excusées : Mmes LALLEMENT Anne - Christine (Procuration à Hervé HUDZIAK) ; VILLA Martine (Procuration à Sylvie EHRHART)

Délibération
N° 55-2014

**OBJET : ELECTION D'UN REPRESENTANT AU
SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE SCOLAIRE**

Vu la démission de Madame Juliette BOWMAN, déléguée titulaire du SIS, de son poste de conseillère municipale, en date du 1^{er} octobre 2014,

Vu la réponse favorable du Sous – Préfet en date du 9 octobre 2014,

Vu les articles L 5212-7 et L 5212-16 du Code Général des Collectivités prescrivant, notamment, que lors du renouvellement général des conseillers municipaux, il doit être procédé à la désignation des délégués des communes aux comités des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes.

Monsieur le Maire précise que la commune est représentée au Syndicat Intercommunautaire Scolaire par deux délégués titulaires.

Avaient été élus délégués titulaires Juliette BOWMAN et Frédéric JOORIS lors du conseil du 26 mai 2014.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à élire un représentant pour remplacer Juliette BOWMAN au sein du syndicat intercommunautaire scolaire du premier cycle de Nancy.

Le Conseil Municipal a voté au scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Election du délégué titulaire :

Nombre de bulletins : 15

A déduire : 4

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11

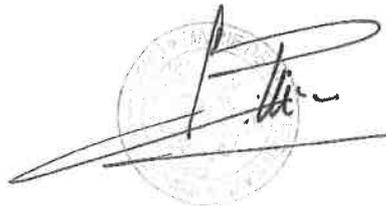
Majorité absolue : 7

A obtenu :

- Pierre OUVRY 11 voix

A réuni la majorité absolue et a été proclamés délégué titulaire : Pierre OUVRY

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ph. Morenvillier', is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text and a central emblem.

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014
Publication : 05/11/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
16 OCTOBRE 2014

Date de convocation

10 octobre 2014

Date d'affichage

17 octobre 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le seize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,
Etaients présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mmes EHRHART Sylvie, FROMEYER Carine MM SABOT Gérald, OUVRY Pierre, FERRY Joël, HUDZIAK Hervé, Mme BLAISON Emélie, M. Thomas EULRIET, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis
Absentes excusées : Mmes LALLEMENT Anne - Christine (Procuration à Hervé HUDZIAK) ; VILLA Martine (Procuration à Sylvie EHRHART)

Délibération
N° 54-2014

OBJET : ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Vu la démission de Madame Juliette BOWMAN, 4^{ème} Adjointe au Maire en date du 1^{er} octobre 2014,

Vu la réponse favorable du Sous – Préfet en date du 9 octobre 2014,

Vu la délibération concernant le maintien du poste de 4^{ème} adjoint en date du 16 octobre 2014,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-7 et les articles L 2122-7-1 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci – après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

A déduire (Bulletins blancs ou nuls) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

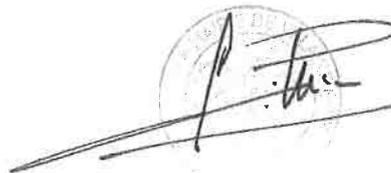
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Pierre OUVRY : 9
- Emelie BLAISON : 5

Pierre OUVRY, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 4^{ème} adjoint.

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ph. Morenvillier', is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text.

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014
Publication : 05/11/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
16 OCTOBRE 2014



Date de convocation

10 octobre 2014

Date d'affichage

17 octobre 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

Carine FROMEYER

L'an deux mil quatorze, le seize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,
Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, JOORIS Frédéric, Mmes EHRHART Sylvie, FROMEYER Carine MM SABOT Gérald, OUVRY Pierre, FERRY Joël, HUDZIAK Hervé, Mme BLAISON Emélie, M. Thomas EULRIET, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis
Absentes excusées : Mmes LALLEMENT Anne - Christine (Procuration à Hervé HUDZIAK) ; VILLA Martine (Procuration à Sylvie EHRHART)

Délibération
N° 53-2014

**OBJET : MAINTIEN OU SUPPRESSION DU POSTE
D'ADJOINT AU MAIRE**

Vu la délibération en date du 29 mars 2014 relative à la création de quatre postes d'adjoints,

Vu la démission de Madame Juliette BOWMAN de son poste de 4^{ème} adjoint au Maire en date du 1^{ER} octobre 2014,

Vu la réponse favorable du Sous – Préfet en date du 9 octobre 2014,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur le maintien ou la suppression du poste de 4^{ème} adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par 13 voix pour et 2 abstentions le maintien du poste de 4^{ème} adjoint.

L'ordre du tableau d'adjoints ne se trouve pas affecté, Monsieur Frédéric JOORIS reste 1^{er} adjoint, Madame Sylvie EHRHART 2^{ème} adjointe, Monsieur Gérald SABOT 3^{ème} adjoint.

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER